communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JUILLET 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B290

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer quatre marchés - Marchés relatifs à la distribution de documents - Lots 1, 2, 3 et 4 - n°11M091 à 11M094

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

03_08

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
03_08_dircp_b210711

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Autorisation de signer quatre marchés - Marchés relatifs à la distribution de documents - Lots n°1,2,3 et 4 - N°11M091 à 11M094
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La consultation vise à renouveler des marchés arrivant à terme en août et septembre 2011 et dont il est nécessaire d'assurer la continuité afin de poursuivre la communication des usagers de la CPA par divers moyens : distribution adressée et non adressée en boîtes à lettres, distribution sur la voie publique et en dépôt.
Afin de garantir une mise en concurrence efficace, les prestations ont été divisées en 4 lots, correspondants à des secteurs d'activités différents.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet 2011.

Economie du marché :

Le présent marché a pour objet la distribution de documents de communication que la Communauté du Pays d'Aix diffuse sur ses 34 communes (333 000habitants environ) et de manière plus marginale, sur certains départements voisins (04,05,06,30,34,83,84).

La prestation comporte également la gestion et le suivi des données quantitatives et qualitatives nécessaires au bon déroulement et à l'efficience de cette distribution.

Conformément à l'article 10 du CMP, la présente consultation fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 4 lots, chacun étant affecté des seuils financiers suivants :

Lot n°1 : Distribution non adressée de documents en boites aux lettres
Seuil minimum : 25 000 € HT seuil maximum : 40 000 €HT

Lot n°2 : Distribution de documents en dépôt
Seuil minimum : 20 000 € HT seuil maximum : 50 000 € HT
Ce lot sera attribué ultérieurement par la CAO.

Lot n°3 : Distribution de documents dans la rue
Seuil minimum : 15 000 € HT seuil maximum : 30 000 € HT

Lot n°4 Distribution de documents adressée par voie postale
Seuil minimum : 6 000 € HT seuil maximum : 15 000 €HT

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins.

Chaque marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable 3 fois à l'expiration de cette période initiale, pour une durée identique.

Le marché est traité à prix unitaires révisables

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux et publié aux dates suivantes :

- Journal Officiel de l'Union Européenne : 14/05/2011
- Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics : 17/05/ 2011
- La Provence : 17/05/2011

Sur le profil acheteur achatpublic.com le : 12/05/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :
Lots 1, 2 et 4 :
1 - Prix des prestations - coefficient 0.70
2 - Valeur technique - coefficient 0.20
3 - délai - coefficient 0.10

Lot 3 :
1 - Prix des prestations - coefficient 0.70
2 - Valeur technique - coefficient 0.30

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à59 et 77 ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **D'APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M092 relatif à « Lot n°2 : Distribution non adressée de documents en boîte aux lettres » attribué à **WATT4YOU** pour un montant de **17 730,00 €HT,** le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M093 relatif à « Lot n°3 : Distribution de documents dans la rue » attribué à **WATT4YOU** pour un montant de **14 295,00 €HT,** le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M094 relatif à « Lot n° 4 : Distribution adressée de documents par voie postale » attribué à **ESPRIMAIL** pour un montant de **9 432,00 €HT,** le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées, et pour un délai de 3 jours ;

2011_B290

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer quatre marchés - Marchés relatifs à la distribution de documents - Lots 1, 2, 3 et 4 - n°11M091 à 11M094

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Marys JOISSAINS MASINI

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 27 JUIL. 2011